

Mesures d'urgence économiques et sociales : répondre aux attentes tout en préservant le cap de la compétitivité

Publié le 17 décembre 2018

Le Medef prend acte des modalités qui viennent d'être rendues publiques, permettant aux entreprises de se saisir de ces mesures : exonération des heures supplémentaires et complémentaires dès le 1er janvier 2019, exonération d'une prime versée à certaines catégories de salariés entre le 11 décembre 2018 et le 31 mars 2019.

Il se réjouit de l'esprit qui guide ces mesures qui visent à mieux reconnaître le travail, sans pénaliser la compétitivité de notre économie. Les entreprises qui en ont la capacité financière pourront recourir à ces dispositions, et notamment déterminer rapidement si une prime exceptionnelle pourra être versée en plus des rémunérations déjà prévues.

Le Medef reste vigilant sur les dispositions visant à augmenter le revenu des travailleurs au Smic, dont les modalités ne sont pas connues à ce stade. Il est crucial de ne pas pénaliser l'emploi en n'accroissant pas le coût du travail, alors même qu'une augmentation sensible du Smic à la charge des entreprises est d'ores et déjà prévue au 1er janvier 2019.

Compte-tenu de l'impact budgétaire de ces annonces, le gouvernement a choisi de revenir sur plusieurs mesures concernant les entreprises. Alors même que le poids des prélèvements obligatoires en France reste le plus élevé d'Europe, le Medef rappelle que l'effort principal doit être porté par la réduction des dépenses publiques.

L'effort demandé aux entreprises porte essentiellement sur la baisse de l'impôt sur les sociétés pour les plus grandes entreprises. Élément majeur du programme présidentiel pour rétablir l'attractivité de la France, l'objectif de baisse de l'impôt sur les sociétés pour atteindre le taux de 25 % en 2022 est cependant maintenu. Il est également crucial de préserver les mesures concernant le coût du travail.

Enfin le Medef prend acte de la volonté du gouvernement d'introduire une taxe sur les activités des plateformes numériques. Si le sujet devrait manifestement être traité au moins à l'échelle européenne, il est crucial de rétablir une concurrence fiscale équitable entre certaines entreprises numériques majeures et les entreprises européennes, sans pénaliser le développement digital de celles-ci.